

Etape 1 : La constitution du projet :

- Le budget global
 - Prix du véhicule
 - Le transport A/R
 - Le prix de la carte grise (lien site pour simuler + explication du malus :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>)

- Le WW
- Prix du COC si il est pas

-1ere fois : concessionnaire (il parle anglais et parfois français) + sécurité pour le paiement.

Etape 2 : Vous avez trouvé le véhicule qui vous convient :

Sites :

- Mobile.de
- Autoscoot.de

- Prise de contact, poser les bonnes questions :
 - Combien de propriétaires ?
 - Entretiens, si oui factures ? (c'est à ce moment la que l'on va pouvoir suspecter ou disculper une fraude au km)
 - Etat du véhicule, les pneus/jantes ? Accidentée ?
 - Demander un max de photos

-Puis si tout vous convient : négocier le prix : à ce moment la il faut que vous ayez bien budgété votre achat (cf étape 1).

Etape 3 : l'achat du véhicule :

Discuter des modalités de paiement avec le vendeur : virement uniquement : si c'est un concessionnaire, on peut lui faire en amont, si c'est un particulier, se rendre sur place et effectuer le paiement une fois avoir vu le véhicule, l'avoir essayé.

Avant de faire le paiement : demander les photocopies des deux cartes grises du véhicule, en allemande il y en a deux pour chaque véhicule (teil 1 et teil 2), ceci vous aidera à savoir si le véhicule est bien en règle et au nom du propriétaire, ainsi que pour effectuer votre WW, que l'on peut faire faire chez n'importe quel garage agréé en SIV, il vous demandera la photocopie du Teil 1 et Teil 2 + Justif de domicile, vous aurez alors votre WW valable dans l'union européenne depuis decembre 2017.

Nb : le garage pourra vous proposer des plaques transits en option, ne pas choisir car il en coutera + cher que le WW (un cheval fiscal et valable 4 mois).

Nb2 : avant tout paiement un garage vous enverra un bon de commande à signer avec les

coordonnées bancaires.

Etape 4 : Revenir avec le véhicule

A cette étape la vous avez soit payé le véhicule au garage et vous allez le récupérer, soit organisé un rdv avec le particulier, il faut y aller avec vos plaques WW (inutile de prendre une visseuse car support de plaque en Allemagne). Il faut aussi prendre son assurance (votre assureur pourra vous assurer votre WW).

Conseil : traduire le texte de loi qui dit que le WW est valable dans l'union européenne, car la police Allemande peut ne pas vouloir vous laisser partir.

En arrivant au garage, vous voyez votre véhicule, tout vous convient, vous repartez avec, vous récupérez tous les papiers, il faut surtout la facture du véhicule ainsi que le COC et tous les documents (Teil 1 et 2), lorsqu'il s'agit d'un achat auprès du particulier, la différence réside dans le fait que le propriétaire doit faire l'annulation au préalable de l'immat du véhicule dans son pays et vous fournir un certificat de cession allemand ou alors prendre un certificat 15776 ainsi que le TUV (contrôle technique allemand si le véhicule à plus de 4 ans et il faut qu'il est moins de 6 mois pour que vous puissiez vous en resservir pour l'immat)

Etape 5 : Immatriculation du véhicule en France

A ce moment la vous êtes arrivé en France avec votre véhicule et vous avez 4 mois pour l'immatriculer en France.

Vous devez tout d'abord :

- Demander le certificat de conformité à la concession (cout 200 euros environ)
- faire un contrôle Technique si le véhicule à + de 4 ans et si le TUV le plus récent à + de 6 mois.
- faire la demande d'un quitus fiscal (aller impôts, il faut aller avec la facture de son véhicule ou le certificat de cession + justificatif de domicile + papier d'identité + teil 1 et teil 2)

Ensuite, vous allez en préfecture avec ces deux documents (ou un seul si vous avez un véhicule de + de 4 ans) et vous faites votre demande d'immat FR (avec le CERFA 13750+ acte de vente ou facture ou 15776 + justif de domicile) + coc (certificat de conformité)

Vous recevrez alors la nouvelle CG avec votre immat définitive (différente de votre WW)